

**La référence du pronom personnel anaphorique en français classique : entre stabilité dans la norme et ambiguïtés dans l'usage.**

Dr Rose SÈNE

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

[rose1.sene@ucad.edu.sn](mailto:rose1.sene@ucad.edu.sn)

**Résumé :** Les formes du pronom personnel de la troisième personne sont issues, à l'exception de *se* et *soi*, du démonstratif latin *ille* qui désigne une personne, une chose ou un événement éloigné dont on parle. Ces pronoms, en français, sont dits anaphoriques parce qu'ils servent essentiellement à reprendre des éléments présents dans le texte qui constituent leur référent. Le rapport de celui-ci avec le pronom est établi suivant des règles morphologiques et syntaxiques qui permettent de trancher sur le sens de ce dernier. En français classique, bien que la norme exige une relation claire qui ne laisse aucun doute sur le choix de l'antécédent, on peut encore relever dans les textes des emplois qui présentent des équivoques.

**Abstract:** The forms of the personal pronoun of the third person are derived, with the exception of *se* and *soi*, from the Latin demonstrative *ille* which designates a person, a thing or a distant event of which one speaks. These pronouns, in French, are called anaphoric because they essentially serve to take up elements present in the text which constitute their referent. The relationship of the latter with the pronoun is established according to morphological and syntactic rules which make it possible to decide on the meaning of the latter. In classical French, although the norm requires a clear relationship that leaves no doubt about the choice of the antecedent, we can still find in the texts uses that present ambiguities.

**Mots-clés :** *pronom, référence, antécédent, anaphore, contexte, norme, ambiguïté.*

**Keywords:** *pronoun, reference, antecedent, anaphora, context, norm, ambiguity.*

## Introduction

Quel que soit le nom qu'on lui donne, antécédent, indicateur ou encore source, le référent du pronom en français est un élément essentiel dans le fonctionnement et la maîtrise de la langue. Il peut être à l'origine d'un bon nombre d'erreurs dans l'usage du français. Si la confusion qu'il crée aujourd'hui est surtout syntaxique, avec les hésitations entre *le, lui, les, leur, que, dont...* ou morphologique avec les difficultés liées par exemple à l'accord du participe passé des verbes pronominaux, dans la langue classique, elle était plutôt sémantique parce que générant un problème d'identification du référent. Dans l'usage moderne, ce problème ne se pose plus de la même façon car le rapport entre le pronom et son antécédent est clairement défini. Nous proposons dans cet article d'étudier la référence du pronom personnel de la troisième personne en français classique. Sur le plan linguistique et grammatical, le français classique est une langue normée avec des règles qui exigent une expression claire et sans équivoque. Ces dernières n'ont pas été spontanément adoptées par l'usage puisque dans les textes du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'emploi du pronom présente encore des écarts qui ont suscité de nombreuses remarques de la part des grammairiens. Pour cela, il conviendra de rappeler les règles syntaxico-sémantiques qui lient le pronom au référent et d'étudier les ambiguïtés encore notées dans l'usage classique afin de voir si leur emploi en français moderne a fini de prendre en compte les exigences de la norme classique.

### *1- L'emploi des pronoms personnels de la troisième personne*

La syntaxe des pronoms personnels n'est pas héritée du système latin où les désinences verbales étaient assez distinctes pour marquer la personne. Le pronom personnel existait déjà, mais il n'était présent au nominatif (fonction sujet) que dans les cas où il servait à faire une opposition de personne, lorsqu'il est utilisé dans une phrase avec deux sujets différents ou à mettre en relief le sujet du verbe dans une phrase à la forme emphatique.

Il pouvait aussi être employé pour débiter une phrase où le verbe est à la voix pronominale pour éviter que le pronom réfléchi soit à la tête.

En ancien français, le pronom personnel sujet manquait souvent, le verbe portant encore, au niveau de sa désinence, la marque de personne. Le système des pronoms était donc fondé sur l'opposition entre emploi de pronom et absence de pronom, puis sur une concurrence entre pronoms atones et pronoms toniques.

En moyen français avec l'aplanissement des désinences verbales dû à l'évolution phonétique et analogique, l'addition du pronom personnel sujet est devenue peu à peu nécessaire voire obligatoire. Wagner et Pinchon (1962:168) expliquent que les pronoms personnels ont pour rôle

de marquer la personne du verbe. Lorsque les personnes du verbe ne sont pas phonétiquement différenciées, ces pronoms permettent seuls de distinguer les trois personnes du singulier et la troisième personne du pluriel.

Les formes du pronom personnel de la troisième personne proviennent essentiellement du démonstratif d'éloignement *ille* qui s'est décliné suivant les cas du latin. Selon Gilbert Etienne (1987:65), le latin ne dispose que de *se* issu de *sese*, pronom réfléchi, comme forme propre du pronom personnel de la troisième personne. Ce dernier, tout comme le démonstratif fonctionne comme un indicateur ou comme un représentant dans l'énoncé. Ils sont employés pour désigner un objet, une personne ou pour renommer un nom présent dans le texte. Leurs formes se répartissent en deux séries suivant leur fonction en français classique comme en français moderne :

- les formes atones *il(s)* et *elle(s)* se spécialisent dans la fonction sujet.
- les formes toniques *lui, leur, soi* et *eux* ainsi que les atones *le, la, les, se* sont particularisées dans la fonction objet.

Dans cette dernière série se trouvent les formes réfléchies *lui, eux, elle(s), se, soi* parmi lesquelles on peut distinguer *se* qui est toujours atone, *elle(s), eux* et *soi* qui sont toniques alors que *lui* peut avoir une valeur atone ou tonique, selon qu'il se trouve respectivement avant ou après le verbe.

A ces formes, on peut ajouter le pronom indéfini *on* dont l'emploi est souvent entré en concurrence avec le pronom personnel *ils*. Il en va de même pour les adverbiaux *en* et *y* qui, dès l'ancien français, ont pris la nature de pronom personnel lorsqu'ils ont la fonction de complément d'objet direct ou indirect.

Ces pronoms personnels de la troisième personne sont employés pour leurs propriétés à reprendre un nom, une phrase ou une idée qu'on ne veut pas répéter dans l'immédiat. Ils assurent la continuité de l'énoncé tout en évitant les occurrences des mots déjà présents. En ce sens, Wagner et Pinchon expliquent : "La troisième personne, au singulier comme au pluriel, désigne la ou les personnes, la ou les choses dont on parle et représente un terme déjà exprimé. Il en résulte pour la clarté du style que ces pronoms doivent sans équivoque possible renvoyer à ce terme."<sup>1</sup> Cette pensée résume l'essentiel de la représentation du pronom de la troisième personne. Sur le plan linguistique, lorsque le pronom assure la répétition d'un mot ou d'un groupe de mots dans le discours, il est en emploi anaphorique. Du latin *anaphora*, issu de la

<sup>1</sup> Wagner (R.L.) et Pinchon (J.) Grammaire du français classique et moderne, éd. revue et corrigée, Paris, Hachette, 1962 .P. 169

combinaison des mots grecs *ana* et *pherein* qui signifient respectivement *en haut* ou *en arrière* et *porter*, l'anaphore désigne ce qui porte vers le haut, ce qui renvoie à l'arrière. C'est une figure de style qui exprime la redondance.

« **Mon père** est d'une humeur à consentir à tout,  
 Mais **il** met peu de poids aux choses qu'**il** résout ;  
**Il** a reçu du ciel une bonté d'âme... »  
 (Molière, *Fem.sav.v.205-7*)

Le pronom personnel *il* est une répétition de mon père, il l'anaphorise dans cet énoncé.

On parle toutefois de cataphore lorsque le pronom précède le référent. Bien que la plupart des grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle ne l'aient pas mentionné dans leur étude de la représentation pronominale, la référence cataphorique est un emploi à part entière. Elle est à l'opposé de l'anaphore, ce qui porte vers l'avant ou vers le bas. Grevisse (1993) recommande de ne plus parler *d'antécédent* mais de *conséquent* ou de *postcédent* lorsque le pronom personnel de la troisième personne renvoie à un antécédent qui se trouve non pas dans le segment antérieur mais dans le segment postérieur.

« Nous **l'**avons, en dormant échappé belle :  
*Un monde près de nous a passé tout du long,  
 Est chu tout au travers de notre tourbillon* »  
 (Molière, *Fem. sav.v.1266-8*)

« Par quelle raison, jeune et bien fait qu'**il** est lui refuser  
*Clitandre ?* »  
 (Id. ib v.1655-6)

Dans ces exemples les pronoms personnels renvoient à des éléments qui se trouvent dans le segment postérieur.

*Il* et ses variantes allomorphes, qu'ils soient anaphoriques ou cataphoriques, ont le rôle syntaxique de représentants et contribuent à la cohérence d'un énoncé en assurant la progression du texte. Ils sont considérés comme des « signes incomplets » ayant toujours une référence. Grevisse (1969) note que *c'est seulement à la troisième personne que le pronom personnel représente, remplace un nom déjà exprimé*. Et ce nom n'est pas nécessairement une personne ; le pronom de la troisième personne est donc faussement appelé pronom personnel, il n'a ce nom que par référence aux autres pronoms.

**2- Les modes de références du pronom personnel de la troisième personne**

Le mot *référence* dérive du latin *\*referre* signifiant *reporter, rapporter, viser*. Le *re* marquant le mouvement en arrière et *ferre* ayant le sens de *porter*. La référence désigne alors, en linguistique, la fonction par laquelle un signe renvoie à un signe appelé référent. Les pronoms personnels, *il(s), elle(s), le, la, les, lui, leur*, servent de substitut à un mot ou expression de référence appelée antécédent. Pour expliquer le phénomène de référence pronominale, Corblin (1995) schématise, comme suit, la relation entre le pronom et le mot qu'il représente : « *il y a interprétation par reprise si un terme, b, exige pour être interprété l'emprunt à un terme proche, à d'un élément qui fixe l'interprétation de b : cela s'applique par exemple aux couples dont le second terme est un pronom.* » Cette théorie prend son sens lorsque par l'expression *interprétation par reprise* et les lettres *a/b*, on comprend respectivement *référence pronominale* et *antécédent/pronom*. Pour avoir une valeur sémantique, le pronom représentant a besoin d'un antécédent dans l'énoncé qui donne au pronom sa charge sémantique et détermine, dans le cas des pronoms personnels de la troisième personne, son aspect morphologique à travers les marques de genre et de nombre. L'antécédent, appelé aussi *source* chez Tesnière, prend son sens lorsque le pronom a la valeur d'un représentant dans le texte.

Pour définir le mode de référence du pronom personnel dans un emploi donné, il convient de localiser son référent : dans le texte ou dans le contexte. *Il* et ses variantes allomorphes ont presque toujours la valeur de représentant, c'est pourquoi on les désigne essentiellement sous le terme de pronoms personnels anaphoriques. Tout en assurant la cohérence et la clarté d'un texte, ils permettent d'éviter les répétitions, en reprenant un substantif, une phrase ou partie de phrase qui leur servent d'antécédents.

Lorsque le référent ne se trouve ni dans l'énoncé, ni dans le contexte, le pronom fait appel à une interprétation générique : c'est la référence absolue. On trouve ce mode de référence, spécialement en langue classique, avec le pronom personnel pluriel *ils*, lorsqu'il a la même valeur que l'indéfini *on*.

Il peut arriver aussi que le référent du pronom personnel de la troisième personne se trouve dans la situation de communication, le pronom personnel est donc en emploi déictique. Du grec « déiktikos » qui signifie démonstratif c'est-à-dire qui sert à montrer, à désigner un objet singulier, les déictiques dépendent de l'instance du discours. Ce mode de référence, bien que peu fréquent avec les pronoms personnels anaphoriques, reste encore valable dans certains emplois jusqu'en français moderne. Mais, il apparaît plus souvent dans la langue orale que dans la langue écrite. Ce phénomène s'explique par le fait que ce mode de référence donne au pronom sa signification dans l'acte de parole même. Dans cette situation, il demeure clair que le référent de *il* ne peut

être identifiable que dans le moment et désigne une personne présente dans la mémoire immédiate du locuteur et de son interlocuteur.

On retrouve ce mode de référence dans *les femmes savantes*:

« \_Votre sincère aveu ne l'a pas peu surprise.

...*Elle* mérite assez une telle franchise. (v.199-200)

Dans ces vers les locuteurs désignent directement Armande par les pronoms *l'* et *elle* sans que celle-ci soit nommée dans les vers précédents. Ceci s'explique par les faits qu'Armande était présente dans la scène d'avant et que les locuteurs pensaient conventionnellement à elle lorsqu'ils ont employé les pronoms personnels *l'* et *elle*.

C'est aussi le cas dans *La Princesse de Clèves*

« \_Il est vrai, répondit Mme la Dauphine ; mais je n'aurai pas pour *elle* la complaisance que j'ai accoutumé d'avoir. » (p.254)

Le pronom *elle* désigne *Mme de Clèves* présente dans la situation de communication.

De plus, comme cela s'applique aux pronoms démonstratifs, on peut avoir des pronoms personnels compléments *le*, *la*, *les* en emploi déictique, lorsqu'ils sont renforcés par les particules présentatifs *voici* et *voilà*. Alors ils deviennent impérativement des indicateurs.

Toutefois, le pronom personnel de la troisième personne est essentiellement employé pour ses propriétés anaphoriques et ceci depuis l'ancien français. La référence du pronom anaphorique a fait l'objet d'études approfondies à partir de l'époque classique. Avant cette période l'usage du pronom personnel anaphorique ne facilitait pas toujours la compréhension du texte à cause de certaines difficultés à identifier « la source ».

Ces dernières étaient dues soit à la construction de la phrase, soit à la morphosyntaxe des pronoms personnels anaphoriques.

Les grammairiens du XVIIe siècle ont contribué à faciliter l'identification du référent en exigeant plus de netteté dans l'emploi des pronoms représentants. C'est pourquoi, en français classique, l'usage a commencé à devenir plus régulier et on trouve dans les textes de cette époque de plus en plus d'emplois anaphoriques où l'antécédent est clairement identifiable.

« Quand sur une personne on prétend se régler, C'est

par les beaux cotés qu'il *lui* faut ressembler

Et ce n'est point du tout *la* prendre pour modèle

Ma Sœur que de tousser et de cracher comme *elle* » (Molière,

*Fem.sav.* v.73-6)

Dans ce passage les pronoms *lui*, *la* et *elle* reprennent le substantif *une personne* au premier vers pour ne pas qu'il soit répété. De ce fait, ces pronoms assurent les occurrences de ce mot dans la suite de l'énoncé et s'accordent en genre et en nombre avec celui-ci. Ainsi dans cet exemple :

« Mon père est d'une humeur à consentir à tout  
 Mais *il* met peu de poids aux choses qu'*il* résout  
*Il* a reçu du ciel certaine bonté d'âme  
 Qui *le* soumet d'abord à ce que veut sa femme  
 C'est *elle* qui gouverne et d'un ton absolu  
*Elle* dicte pour la loi ce qu'*elle* a résolu. »  
 (Id. ib. V.205-210)

Les pronoms personnels *masculins* anaphorisent *mon père* alors que les pronoms *féminins* reprennent *sa femme*. De même :

« *Il* (M. de Nemours) était inconsolable de *lui* (Mme de Clèves) avoir dit des choses sur cette aventure qui, bien que galantes par *elles* mêmes, lui paraissaient, dans ce moment, grossières et peu polies, puisqu'*elles* avaient fait entendre à Mme de Clèves qu'*il* n'ignorait pas qu'*elle* était cette femme qui avait cette passion violente et qu'*il* était celui pour qui *elle* l'avait. »

(La Fayette, *Pr. de Clèves*, p.263)

Dans cet exemple, le genre et le nombre des pronoms personnels, *il*, *elle*, *elles*, permettent d'identifier leurs référents respectifs M. de Nemours, Mme de Clèves et choses malgré le fait qu'ils soient éloignés.

### **3- La relation entre le pronom et son antécédent :**

Si les exigences de la norme du XVII<sup>e</sup> siècle ont poussé les grammairiens et remarqueurs tels que Vaugelas et le Père Bouhours à se pencher sur l'emploi du pronom anaphorique et à exiger plus de clarté et de netteté dans son rapport avec son référent, elles ont aussi fait ressortir les problèmes d'ambiguïtés liés à leurs emplois dans les textes classiques

Brunot (1966) étudiant les traits de la langue classique dans un chapitre intitulé *les pronoms et la représentation*, explique que *visiblement on s'efforce de toute façon à régler la représentation des mots qu'on ne peut pas répéter, on la veut régulière et claire, qui satisfasse la grammaire et qui jette aucune ombre sur le sens. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, sans être coordonnés, les efforts sont si nombreux, si nettement dirigés vers un but que les grammairiens (...)*

*témoignent sur ce point des soucis les plus louables et de clairvoyance parfois extrême.* La relation *pronom - antécédent* s'appuie sur des règles fondamentales qui établissent entre ces deux termes un lien de dépendance. Ces règles reposent sur *l'accord du pronom représentant avec le mot représenté* mais aussi sur *la mise en évidence de l'antécédent par la proximité et l'absence d'équivoque* afin que le lecteur ne confonde pas le terme auquel il doit rapporter le pronom. Telles étaient les recommandations des remarqueurs qui, comme la norme classique l'exigeait, voulaient que la relation entre le pronom et l'antécédent soit claire et nette. Brunot rapporte en ce sens ces propos de Louis Bayle: "Vous savez mieux que moi (...) que le caractère de notre langue et ce qui le distingue de toutes les autres, est une manière nette, coulante débarrassée, de ranger les mots, qui fait qu'un lecteur ne balance point à quoi il doit rapporter les particules *qui, le, son, que.*"<sup>2</sup>

Dans la représentation anaphorique, le pronom personnel doit prendre les mêmes marques morphologiques de genre et de nombre que le terme anaphorisé.

« Une pauvre servante au moins m'était restée,  
 Qui de ce mauvais air n'était infectée,  
 Et voilà qu'on *la* chasse avec un grand fracas  
 À cause qu'*elle* manque de parler Vaugelas. »  
 (Molière, *Fem. sav.* v.603-606)

L'accord du pronom anaphorique est un moyen d'identifier le référent et de démontrer que l'antécédent et le pronom représentent la même chose. Tout comme une suite de pronoms de même genre et de même nombre doivent être coréférentiels.

« *La petite fille* jouait autour de lui. Frédéric  
 voulut *la* baiser. *Elle* se cacha derrière sa bonne,  
 sa mère *la* gronda de n'être pas aimable pour le  
 monsieur qui aurait sauvé son chat. »  
 (Flaubert. *Educ. sent.* p.10)

« Arnoux rentra, et par l'autre portière, Madame Arnoux parut.  
 Comme *elle* se trouvait enveloppée d'ombre, *il* ne distingua  
 d'abord que sa tête. *Elle* avait une robe de velours noir »

A côté de cette norme rigoureuse, on note encore un manque de concision dans la référence du pronom qui pose dès lors un problème d'interprétation dans les textes classiques. C'est pour cette raison qu'on observe une différence entre l'usage classique et l'usage moderne concernant

<sup>2</sup> Brunot (Ferdinand), *Histoire de la langue française des origines à nos jours* – Tome IV *la langue classique*, Paris, Armand Colin 1966.P.876

l'application des règles de référence pronominale instaurées pourtant depuis la période classique.

#### *4- Les règles face aux ambiguïtés référentielles en français classique*

Dans l'usage classique, les manquements aux règles qui établissent la clarté de la relation pronom- référent sont liés d'abord à l'accord grammatical puis à la présence de plusieurs référents potentiels dans le texte et enfin à la non-coréférence de plusieurs pronoms successifs c'est à dire des pronoms successifs de même genre et de même nombre mais qui n'ont pas le même référent.

##### *4-1- l'accord grammatical*

Malgré les efforts de certains grammairiens qui tentent de faire respecter toutes les règles favorisant la clarté dans la représentation pronominale, les écarts sont souvent notés dans l'accord puisque dans certains de leurs emplois les auteurs classiques ont favorisé l'accord avec le sens du mot. Ce phénomène est appelé syllepse et peut aussi bien toucher les marques morphologiques de genre, de nombre que les marques de personne. Par *syllepse* on entend un accord non pas grammatical mais conceptuel. L'accord sylleptique était courant en ancien et moyen français mais il était considéré comme source d'ambiguïtés à l'époque classique. C'est pourquoi les grammairiens voulaient qu'on l'évite dans les textes. Cependant, l'emploi est resté chez certains auteurs de cette époque. Ferdinand Brunot et Charles Bruneau expliquent cela par le fait qu' « au XVIIe siècle, l'accord « par syllepse » était considéré comme une élégance ».<sup>3</sup> Et pour cette raison, il y avait une certaine tolérance à propos des syllepses. Molière fait dire à Clitandre :

« Vous en vouliez beaucoup à *cette pauvre cour*.  
Et son malheur est grand de voir que chaque jour  
Vous autres, beaux esprits, vous déclamiez contre *elle*,  
Que de tous vos chagrins vous *lui* fassiez querelle,  
Et, sur son méchant goût *lui* faisait son procès  
N'accusiez que *lui* seul de vos méchants succès. »  
(*Fem.sav.* v 1331-6)

<sup>3</sup> Brunot (F.) et Bruneau (Ch.) Précis de grammaire historique de la langue française, Paris, Masson et Cie , 1956 P.286

Le pronom personnel masculin *lui* (au dernier vers) anaphorise *cette pauvre cour* (féminin) qui est personnifiée par le locuteur, alors que dans les vers précédents, il l'a reprise par le pronom *elle*. La reprise par *lui* est dû au fait que le locuteur identifie *la cour* à un homme. L'équivoque se trouve ici dans la possibilité que lecteur pense que *elle* et *lui* ne représentent pas la même chose, ce qui ne faciliterait pas la compréhension du texte.

Dans la représentation anaphorique, on a une syllepse de genre lorsqu'un antécédent masculin est repris par un pronom féminin ou qu'un pronom masculin reprend un nom féminin. Ce genre d'emploi crée un décalage entre le référent et le terme anaphorique puisque ce dernier représente un mot employé au sens figuré en lui donnant sa vraie signification ou vice-versa.

« C'est à vous non à moi, que *sa main* est donnée.

Je vous *le* cède tout, comme à ma sœur. »

(Molière, *Fem. sav.* v.1089-90)

*Le* anaphorise *sa main* qui est en emploi métonymique, donc il s'accorde avec celui à qui appartient cette *main* : Trissotin. Le pronom personnel s'accorde alors par syllepse de genre avec le vrai sens de l'antécédent. De même :

« Pour moi, par un malheur, je m'aperçois, madame

Que j'ai ne vous déplaît, un corps tout comme une âme Je sens  
qu'*il* y tient trop pour le laisser partir » (2) (Id. ib v.1213-5)

Dans cet exemple le mot *âme* est personnifié ce qui explique l'accord par syllepse lorsqu'il est repris par le pronom masculin *il*.

Le syllepse de nombre, plus courant au XVII<sup>e</sup> siècle est beaucoup plus facile à justifier que le syllepse de genre car on l'obtient surtout lorsqu'un pronom personnel pluriel reprend un groupe nominal singulier qui désigne un groupe de personnes.

On a un tel emploi dans cette réplique d'*Ariste* :

«Vous laisserez sans honte immoler votre fille

Aux folles visions qui tiennent la *famille*.

Et de tout votre bien revêtir un nigaud

Pour six mots de latins qu'*il leur* fait sonner haut »

(Molière, *Fem.sav.* v.687-90)

Dans cet exemple le pronom pluriel *leur* (au dernier vers) anaphorise le groupe nominal *la famille* qui est un nom collectif singulier et qui désigne dans la pensée d'*Ariste* : *Philaminthe*, *Bélise* et *Armande* (admiratrices de Trissotin). Le locuteur les nomme d'abord par *la famille* et

en disloquant le mot il le reprend par le pronom *leur*. Ce phénomène était tellement à la mode en français classique que d'après Brunot (1966), *on voit des grammairiens aller jusqu'à prétendre que il et lui au singulier, ne peuvent pas représenter les noms collectifs Assemblée, Conclave, etc.*

Cependant, tout comme la syllepse de genre, ce type d'accord est considéré par les remarqueurs comme étant une source d'équivoques pour le lecteur.

Et, suite à la norme classique, il n'est pas admis en français moderne où l'accord du terme anaphorique avec son antécédent est grammatical et non conceptuel.

« La foule oscilla, et, se pressant contre la porte de la cour qui était fermée, *elle* empêche le professeur d'aller plus loin »

(Flaubert, *Ed. sent.* p.35)

L'accord est grammatical lorsque le pronom *elle* (féminin, singulier) anaphorise un nom collectif féminin, singulier *la foule*.

On peut aussi avoir une syllepse de personne lorsque le pronom de la troisième personne anaphorise un autre pronom d'une autre personne ou un groupe équivalent. En français classique, on peut l'obtenir avec le pronom sujet *on* à référence individuelle, lorsqu'il est employé pour représenter une personne nommée et qui représente le ou les interlocuteurs.

« Qu'est ce qu'à mon âge *on* a de mieux à faire... »

(Molière, *Fem. sav.*v.20)

*On* est employé à la place de *je* qui convient après le syntagme prépositionnel *à mon âge*. Ce genre d'emploi peut également s'opérer avec les autres pronoms personnels.

#### 4-2- La mise en évidence du référent :

Bien qu'étant essentiel pour repérer l'antécédent, l'accord n'est pas toujours suffisant pour lever l'équivoque. Il est nécessaire de mettre en évidence le référent au cas où il y aurait dans l'énoncé plusieurs termes dont les marques morphologiques de genre et de nombre étaient identiques à celles du pronom. Avant le XVIIe siècle, il n'y avait pas de lois qui permettaient dans ce cas de désigner clairement le bon référent. Ce qui fait que dans les textes anciens, on peut remarquer des constructions où il manquait de précision pour trouver le mot qui sert d'antécédent au pronom. Au XVIIe siècle, des règles permettant de repérer facilement le pronom sont établies. Grâce aux efforts des remarqueurs Vaugelas, le père Bouhours et Andry de Bois-Regard, la relation de transparence entre le pronom et l'antécédent devient une règle. Le premier critère est celui de la proximité entre les deux termes et le second est en rapport avec la cohérence du texte : deux pronoms personnels identiques qui se suivent, doivent nécessairement avoir le

même antécédent. Lorsque le terme anaphorique se trouve dans un énoncé où il y a plusieurs mots susceptibles d'être pris pour son antécédent, il est établi que le pronom représentant devait renvoyer au terme le plus proche. En effet, Brunot soutient qu'en des meilleurs moyens pour parvenir à la clarté, est le rapprochement du représentant et du représenté. Il rapporte également : « Malherbe a blâmé ces séparations si dangereuses pour le style. »<sup>4</sup>

« Contre de pareils coups, l'âme se fortifie  
Du solide secours de la philosophie,  
Et par *elle* on se peut mettre au-dessus de tout »  
(Id. ib V.114)

Le pronom *elle* anaphorise *la philosophie*. Si cet emploi ne fait pas entorse aux exigences de la norme, il n'en demeure pas moins qu'on relève des cas où les deux termes sont éloignés. L'éloignement entre le mot représenté et le terme qui le représente était à l'origine de beaucoup d'ambiguïtés dans la compréhension du texte.

« Elle exécuta enfin la résolution qu'elle avait prise de  
sortir de chez son mari lorsqu'*il* y serait. »  
(La Fayette, *Pr. de Clèves*, p.195)

*Il* représente *ce prince* qui est un antécédent éloigné et non *son mari*.

Il s'agit là de lacunes de la langue classique qui posent des problèmes quant au choix du référent.

« \_Voilà certainement d'admirables projets  
\_Vous verrez nos statuts quand *ils* seront tous faits »  
(Molière, *Fem. sav.* v.920)

À quoi réfère *ils* ? A *statuts* qui est le terme le plus proche ou à *projets* qui s'accorde mieux avec la notion du verbe *faire* (*ils seront faits*) ? Ici l'ambiguïté repose sur l'agencement de la phrase parce que *ils* renvoie plus à *projets*. En effet, c'est pour conserver la rime (projets / faits) que la proposition temporelle *Quand ils seront tous faits* vient après la principale *vous verrez nos statuts*.

Vu que le référent de *ils* est *projets* et non *statuts*, ce passage paraîtrait plus clair pour le lecteur s'il était construit ainsi :

\_ *Voilà certainement d'admirables projets*  
\_ *Quand ils seront faits vous verrez nos statuts.*

<sup>4</sup> Brunot (F), *La pensée et la Langue*, 3<sup>e</sup> édition revue, Paris, Masson et Cie 1936. p.196- 197.

Mais cela gênerait la rime de l'auteur et il préfère créer l'équivoque plutôt que d'enfreindre les règles de style. De même :

« Et je ne pensais pas que la philosophie  
Fut, si belle qu'elle est, d'instruire ainsi les gens  
A porter constamment de pareils accidents  
Cette fermeté d'âme à vous si singulière,  
Mérite qu'on *lui* donne une illustre matière » 2  
(Molière, *Fem. sav.* v.1550-4)

Entre les deux groupes nominaux la *philosophie* et *cette fermeté d'âme*, le lecteur ne saurait trancher automatiquement sur le choix de l'antécédent du pronom *lui*, d'une part il y a le groupe nominal le plus proche : *cette fermeté d'âme* et d'autre part *la philosophie* qui est l'antécédent à ce pronom puisque c'est le terme le plus saillant et qu'il s'accorde plus avec le sens du groupe verbal *donne une illustre matière* (que l'auteur traduit par *donne occasion de s'exercer*). On observe aussi cette ambiguïté dans ces exemples :

« Lorsque l'Empereur passa en France, il donna une préférence entière au duc d'Orléans sur M. le dauphin qui la ressentit si vivement que, comme cet Empereur était à Chantilly *il* voulut obliger M. le connétable à *l'*arrêter sans attendre le commandement du roi. »

(La Fayette, *Pr. de Clèves*, p.159)

Les pronoms *il* et *l'* ne désignent pas clairement leurs antécédents. En effet, entre les trois noms présents dans le texte, auquel réfère *il* et lequel constitue l'antécédent du pronom *l'*.

« La reine dauphine faisait faire des portraits en petit de toutes les belles personnes de la cour pour les envoyer à la reine sa mère. Le jour qu'on achevait celui de Mme de Clèves, Mme la dauphine vint passer la journée chez *elle*. »

(Id. *ib.*, p.202)

Le pronom *elle* réfère-t-il à Mme de Clèves ou Mme la dauphine ?

Ces exemples ne répondent pas à la norme qui exige que le pronom se rapporte à l'élément le plus proche. Il est donc nécessaire que le lecteur fasse une analyse de l'énoncé pour déterminer le référent. Ces phénomènes que les remarqueurs considèrent comme des incorrections, sont dus ou à une exigence du style ou à une liberté de construction que les auteurs classiques ont hérité de la langue médiévale. Quoiqu'il en soit, ces modes de référence pronominales n'obéissent pas à la règle de proximité de l'antécédent qui convient le plus à l'anaphore

textuelle. En français moderne, la représentation anaphorique des pronoms est faite suivant le principe des marqueurs classiques : celui de la proximité de l'antécédent et du pronom. Les ambiguïtés de la langue classique sont considérées à présent comme des négligences qui ne sont plus admises dans la syntaxe. Cet écart dans l'usage de la langue entre ces deux périodes a été facilité par le fait qu'en français moderne, les phrases sont beaucoup moins complexes.

#### 4-3- La coréférence de deux pronoms identiques dans une phrase

En français moderne, lorsque deux pronoms identiques se suivent, ils ont nécessairement le même référent. Il y va de la cohérence et de la clarté de l'énoncé.

« Frédéric fit un signe d'assentiment. Il attendait que Deslauriers parlât. Au moindre mot d'admiration, il se serait épanché largement, était tout près à le chérir ; l'autre se taisait toujours, »

(Flaubert, *Educ. sent.* p.71).

Les pronoms personnels *il* successifs représentent *Frédéric*. Pour ne pas amener la confusion, l'auteur emploie le terme *l'autre* pour désigner *Deslauriers* au lieu de le reprendre par un autre pronom *il* qui n'aurait pas le même référent que le premier. La coréférence des pronoms dans ce cas fait partie des exigences pour éviter toute équivoque dans les textes. Brunot (1966:895) remarque que des *ils* successifs ne doivent pas se rapporter à des sujets différents, ou du moins jamais le lecteur ne doit confondre.

Mais, on peut noter des équivoques dans des énoncés qui ne respectent pas le critère de coréférence de deux occurrences successives d'un pronom.

« Et ma femme est terrible avec que son humeur.

Du nom de philosophe elle fait grand mystère,

Mais elle n'en est pas pour cela moins colère ; »

(Molière, *Fem. sav.* V. 666-8)

Dans cet exemple, les deux pronoms *elle* ne semblent pas reprendre le même antécédent. En effet, si le premier représente sans aucun doute le groupe nominal *ma femme*, il n'en n'est pas de même du second pronom qui, d'après le contenu sémantique du vers, ne réfère pas à *ma femme* mais à *son humeur* (*son humeur n'est est pas pour cela moins colère*)

Cette succession de deux pronoms identiques non coréférentiels est une construction qui entrave la clarté du texte.

Il en va de même dans l'exemple :

« - Voilà certainement d'admirables projets

Vous verrez nos statuts quand ils seront tous faits.

*Ils ne sauraient manquer d'être tous beaux et sages. »*

(Id.ib.v.919-21)

Le premier *ils*, a pour antécédent *projets* comme nous l'avons dit dans la partie précédente. Alors que le second fait référence à *statuts* d'après la proximité et le sens des attributs *beaux* et *sages*. Les deux occurrences de *ils* sont alors non coréférentiels. Ces types d'emplois ambigus pour le lecteur sont également très présents dans le texte de Mme de La Fayette comme en témoignent ces quelques exemples.

« (...) comme cet Empereur était à Chantilly, il voulut obliger M. le connétable à l'arrêter sans attendre le commandement du roi. M. le connétable ne *le* (*l'arrêter*) voulut pas; et le roi *le* (*M. le connétable*) blâma dans la suite pour n'avoir pas suivi le conseil de fils. »

(*Pr. de Clèves*, p.159)

« Son pouvoir parut plus absolu sur l'esprit du roi qu'*il* (son pouvoir) ne paraissait encore pendant qu'*il* (le roi) était dauphin. »

(Id. ib. p.161)

« Ils convinrent qu'il ne fallait point rendre la lettre à la reine dauphine, de peur qu'elle ne la montrât à Mme de Martigues, qui connaissait l'écriture de Mme de Thémises et qui aurait aisément deviné par l'intérêt qu'*elle* (*Mme de Thémises*) prenait au vidame, qu'*elle* (*la lettre*) s'adressait à lui. »

(Id. ib. p.231)

« Il écrivit à Mme de Clèves, pour lui apprendre ce que le roi venait de *lui* (*M. de Clèves*) dire, et il *lui* (*Mme de Clèves*) manda encore qu'il voulait absolument qu'elle revînt à Paris. »

(Id. ib. p.247)

Ces emplois irréguliers ont été rigoureusement condamnés par les grammairiens classiques. Pour plus de netteté, les remarqueurs comme Bouhours considèrent qu'il vaut mieux répéter le mot qui sert d'antécédent au second pronom au lieu d'employer deux pronoms identiques non coréférentiels. Selon lui, il est mieux de dire « *il a imité Démosthène en tout ce que Démosthène*

*a de beau* », que de dire « *en tout ce qu'il a de beau* ». <sup>5</sup> Si on appliquait cette méthode à un de nos exemples on aurait :

- *Vous verrez nos statuts quand ils (projets) seront tous faits.*
- *Vos/ces statuts ne sauraient manquer d'être tout beaux et sages*

Construites de cette manière, ces deux propositions paraissent plus claires aux yeux des lecteurs et conviendraient mieux à la syntaxe du français classique et moderne.

### Conclusion

Ces écarts du français classique liés à l'accord syllephtique, l'éloignement du pronom de son référent et la non-coréférence de pronoms successifs constituent des divergences entre la langue classique et la langue moderne qui sont notées uniquement dans l'usage. En effet, l'exigence de la norme est la même : la relation entre le pronom et l'antécédent doit être d'une netteté absolue. La plupart des grammairiens et théoriciens de la langue française se sont employés donc à éviter le manque de précision dans les textes du XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, à cette période qui suit de près la renaissance de la langue française, ils ont voulu donner à celle-ci la grandeur des anciennes langues comme le latin et le grec. Mais leurs efforts ne seront entièrement récompensés que dans les siècles suivants, notamment en français moderne où les écrivains, contrairement à leurs prédécesseurs, ont eu le temps de se conformer à la norme classique.

### Bibliographie

BRUNOT Ferdinand et BRUNEAU Charles, 1956, *Précis de grammaire historique de la langue française*, 4<sup>e</sup>ed. Paris, Masson et Cie.

BRUNOT Ferdinand, 1936, *La pensée et la langue*, 3<sup>e</sup> éd. revue, Paris, Masson et Cie.

BRUNOT Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, Tome IV et VI, Paris, Armand Colin.

CORBLIN Francis, 1995, *Les formes de reprises dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, Presses Universitaires de Rennes.

GREVISSE Maurice, 1969, *Précis de grammaire française*, 28<sup>e</sup>ed. Paris, Duculot, 1993, *Le bon usage*, 13<sup>e</sup> édition, Paris ; Duculot.

VAUGELAS Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, Paris, éd. Champs libres, 1981.

<sup>5</sup> Bouhours (Dominique), *Remarques sur la langue française* 1975 p.21, cf. Brunot (F) *Histoire de la langue française*, T. IV, Paris, Armand Colin 1966. p 895.

WAGNER Robert Léon et PINCHON Jacqueline, 1962, *Grammaires du français classique et moderne*, édition revue et corrigée, Paris, Hachette.

WAGNER Robert Léon et PINCHON Jacqueline, 1967, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1972

### **Corpus**

FLAUBERT Gustave, 1869, *L'éducation sentimentale*, collection livre de poche, librairie Générale Française, 1983.

FROISSART Jean, *Chroniques*, 1369, Genève, librairie Droz, 11, rue Massot ou Paris, librairie Minard, 1972.

LA FAYETTE Mme de, 1678, *La Princesse de Clèves, texte intégral*, collection Folio «778»

MOLIERE, 1672, *Les femmes savantes*, Paris, édition Larousse Classiques.